

POLITIQUE DE FORMATION EN RCR POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN PHARMACIE (Réanimation Cardiorespiratoire)

La Politique de formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) décrite dans ce document s'applique à toutes les étudiantes et tous les étudiants qui sont inscrit(e)s à des programmes de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal qui impliquent des stages cliniques (Pharm. D., QeP, MPA, etc.).

Les étudiant(e)s ont l'obligation de s'y conformer.

SVP lire attentivement les informations et directives suivantes **afin d'éviter les conséquences** que pourraient entraîner des retards dans la remise des documents.

1. Pourquoi avoir une Politique de formation en RCR?

En sachant comment réagir en cas d'urgence cardiaque, on peut augmenter de 30 % ou davantage les chances de survie et de rétablissement des victimes (source : *Fondation des maladies du cœur*). En tant que professionnel(-le) de la santé, exposé(e) quotidiennement à des patient(e)s souffrant de maladies cardiaques ou autres pathologies, il s'avère donc important et pertinent pour nos stagiaires en pharmacie de savoir comment effectuer ces techniques.

Dans le cadre du Règlement sur l'administration d'un médicament par un pharmacien, l'Ordre des Pharmaciens du Québec (OPQ) exige, entre autres, que le pharmacien ou la pharmacienne détienne une **certification RCR de niveau intervenant en soins de santé** ^(1,2).

2. Où puis-je suivre la formation RCR?

L'**Association des étudiant(e)s en pharmacie (AEPUM : <https://aepum.info/>)** organise annuellement une formation dans les locaux de la Faculté. Les dates vous seront communiquées ultérieurement par votre association. Plusieurs organismes sont officiellement reconnus pour leurs formations RCR : Fondation des maladies du cœur, Ambulance St-Jean, Croix-Rouge canadienne. Si vous choisissez de suivre une formation donnée par un autre organisme que ceux précédemment mentionnés, veuillez-vous assurer que la formation reçue suive les lignes directrices d'un de ces organismes, sinon votre certification sera refusée. ATTENTION : voir le niveau accepté par la Faculté pour cette formation dans la section suivante.

3. Quel document dois-je remettre?

Une preuve d'attestation de formation RCR est valide si :

- La **date de validité dépasse le 1^{er} août 2024**. À noter que cette date s'applique à toutes les étudiantes et tous les étudiants qui effectuent ou non un stage lors de leur première année.
- Elle est émise par : Fondation des maladies du cœur, Ambulance St-Jean, Croix-Rouge canadienne, ou tout organisme attestant que la formation suit les lignes directrices d'un des 3 organismes précédemment nommés. Si ce n'est pas inscrit sur votre carte de certification RCR, une preuve vous sera demandée.
- **Le niveau accepté par la Faculté pour cette formation est : « SIR », « SVR » ou « Professionnel de la santé ».**
- **La formation doit minimalement couvrir les trois exigences suivantes :**
 - **Réanimation cardiorespiratoire et manœuvres en cas d'obstruction des voies respiratoires sur un adulte, un enfant et un bébé**
 - **Utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)**
 - **Utilisation d'un système de ventilation masque et ballon**

4. Où et quand dois-je retourner les documents dûment complétés?

Vous devez déposer une copie de la certification RCR et une preuve que les trois critères cités ci-dessus ont été couverts par la formation **avant le 6 décembre 2023**.

- **L'attestation RCR, au format PDF**, doit être déposée dans votre Dossier Étudiant Électronique Unique (DÉÉU) sur Synchro via le formulaire CHE_dossier_santé_vaccination.
- Le fichier doit être identifié tel que suit : **NOM_Prenom_matricule_RCR**
- Si vous avez suivi la formation avec l'AEPUM, merci de l'indiquer dans la section commentaire du formulaire. De plus, vous n'avez pas besoin de fournir la preuve que les 3 critères exigés ont été couverts par votre formation.

Le formulaire et l'information pour le déposer dans votre DÉÉU sont disponibles sur le lien suivant : <https://registraire.umontreal.ca/publications-et-ressources/formulaires/>

5. Quelles sont les conséquences si je ne remets pas une attestation valide à la date mentionnée?

Tout(e) étudiant(e) n'ayant pas remis une attestation valide de formation en réanimation cardiorespiratoire à la date limite fixée s'expose aux conséquences suivantes :

Retard du début de la résidence, l'étudiant(e) devra effectuer son ou ses stages à une date ultérieure et ce jusqu'à ce que son dossier soit conforme aux recommandations établies par la politique de vaccination. Selon la durée du retard, les stages pourraient être reportés d'une année.

6. Que se passe-t-il lorsque ma certification RCR expire durant mon programme d'étude?

La certification RCR doit être valide durant la totalité des stages de votre programme. Il est de la responsabilité de chaque étudiant(e) de la maintenir à jour tout au long de son programme d'étude.

Personnes ressources :

Julie Simard, coordonnatrice des stages

Pour toute question : stages-pharm@pharm.umontreal.ca

(1) <https://www.opg.org/nouvelles/vaccination-quelles-formations-suivre/>

(2) [https://www.opg.org/pratique-professionnelle/questions-de-pratique/les-nouveaux-diplomes-en-pharmacie-doivent-ils-egalement-suivre-les-
formations/](https://www.opg.org/pratique-professionnelle/questions-de-pratique/les-nouveaux-diplomes-en-pharmacie-doivent-ils-egalement-suivre-les-formations/)